

LE BEAU LIEU

BULLETIN NO: 15 DE FEVRIER 1978

AH! QUE LES AUTORISATIONS TARDENT A VENIR!!!

L'obtention d'un permis de construction, de rénovation ou de réparations implique des délais qui apparaissent toujours trop longs pour ceux qui attendent.

Ces délais sont dus au fait que la demande de permis doit franchir différentes étapes avant d'être autorisée par le ministère des Affaires culturelles.

Ce sont ces différentes étapes que nous voulons indiquer ici. Connaissant le cheminement d'une demande, vous serez mieux à même de comprendre les raisons qui expliquent, sans toutefois les justifier, les délais requis pour l'obtention d'un permis.

- Toute demande de permis doit être étudiée et approuvée par le Commission des Biens culturels du ministère des Affaires culturelles. Cette Commission se réunit les premiers jeudi et vendredi de chaque mois.

La Division des Permis du ministère des Affaires culturelles, qui achemine les dossiers à cette Commission, doit s'assurer que les demandes sont conformes à la Loi des Biens culturels. Chaque lundi précédent la réunion de la Commission, elle prépare les dossiers qu'elle remettra aux membres de celle-ci. Toutefois, il lui aura fallu le temps de voir à ce que ces dossiers soient complets, de les étudier et de formuler des recommandations à l'intention de la Commission. La Division des Permis doit donc avoir les demandes en main au moins une dizaine de jours avant la réunion de la Commission.

Avant d'être acceptées par la Division des Permis, les demandes doivent toutefois être conformes aux règlements municipaux de Ste-Pétronille. Cette tâche revient au Comité Local d'Aménagement qui se réunit le deuxième mardi de chaque mois. Le Comité doit donc avoir en main quelques jours avant sa réunion ces dossiers de façon à s'assurer que toutes les pièces pertinentes y sont bien annexées.

Une fois l'avis favorable de la Commission des Biens culturels donné, les dossiers reviennent à la Division des Permis.

Il appartient ensuite au sous-ministre des Affaires culturelles de signer ces mêmes permis, ce qui se fait habituellement dans la semaine qui suit la réunion de la Commission des Biens culturels.

Les permis signés reviennent ensuite à la Division des Permis qui les achemine à ses destinataires.

Tout le processus aura nécessité quelque cinq à six semaines si la demande a été acheminée à temps en premier ressort au Comité Local d'Aménagement de Ste-Pétronille.

Il serait certes possible de réduire ces délais si le processus d'obtention des permis était simplifié. Et c'est ce que nous avons l'intention d'étudier au cours des prochaines semaines.

Le processus décrit plus haut ne concerne que les constructions nouvelles et les réparations majeures. Il est plus simplifié lorsqu'il s'agit de réparation mineures. Toutefois, la notion de réparations mineures n'est pas très bien définie. C'est là une question qui sera précisée de façon plus élaborée dans un prochain numéro du Beau Lieu.

BERNARD DAGENAI
Conseiller municipal

UN SERVICE EN ATTIRE UN AUTRE

Deux nouveaux noms se sont ajoutés à la liste des volontaires pour un transport occasionnel vers Québec. Ce sont:

HUBERT BEAUDRY 828-9582 Cité parlementaire 8h30-9 hres

CLEMENT LAMONTAGNE 828-9780 Cité parlementaire 8h45-9 hres

BONNE NOUVELLE

Il nous est très agréable de vous informer que le ministère des Transports a acquiescé à notre demande de procéder à l'épandage du sable, au lieu de sel, dans les limites du territoire de la municipalité sur la route 368.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VIVE LA MUSIQUE

Le projet est bel et bien en marche.
 Vous êtes toujours invités à y participer le plus souvent possible.

Précisions:

La subvention de \$ 10,000.- du Conseil des Arts du Canada sert uniquement de salaire au musicien-animateur, M. Guy Isabelle.

Les frais d'administration et de secrétariat sont présentement assumés par le conseil municipal de Ste-Pétronille. Ce dernier subventionne aussi une partie du coût des cours de rythmique, les parents défrayant l'autre partie.

Les cours d'instruments sont à la charge exclusive des personnes inscrites. La subvention du Conseil des Arts ne prévoit aucun montant pour l'achat d'instruments, ni pour le salaire des professeurs.

La participation aux deux chorales est entièrement gratuite. Toute autre personne travaillant au projet le fait bénévolement.

Rythmique:

60 enfants étant déjà inscrits, il n'est plus possible d'en accepter d'autres. D'autres sessions seront organisées éventuellement.

Chorale des adultes (14 ans et plus):

Pratique: le mardi, à la Mairie
 19 h 30 à 21 hres: répertoire profane pensé en fonction de l'animation populaire
 21 hres (facultatif): répertoire religieux
 Un appel spécial est lancé à tous les hommes!

Chorale des jeunes (9 à 14 ans):

Pratique: le samedi à 10h30 à la Mairie
 Chant profane accompagné d'instruments, culture vocale et rudiments d'éducation musicale
 Bienvenue à tous, mais surtout aux garçons. Actuellement, il y en a 9 sur 34... La musique, c'est pour tout le monde!

Cours d'instruments:

Les cours débuteront en février pour: piano, guitare, flûte traversière et percussion. Les ateliers se composeront de 10 personnes au maximum et par petits groupes de 2 personnes et plus. Les tarifs seront selon le nombre de personnes par groupes.

Un appel spécial est lancé aux personnes intéressées à l'étude des cuivres (trompette, trombone) et des bois (clarinette, saxophone).

Pour renseignements sur les tarifs et les inscriptions, veuillez communiquer avec madame Huguette Turgeon à 828-2752.

GUY ISABELLE
Musicien-animateur

NOUVELLES EN BREF

Monsieur Bernard Dagenais a été nommé premier vice-président du Conseil de la Culture pour la région 03.

Le maire a rencontré le pro-maire de St-Pierre et le maire de St-Laurent dans le but d'une fusion pour le système d'incendie.

Monsieur Yvon Deblois a été nommé préfet de comté pour l'île d'Orléans.

Le secrétaire-trésorier de la municipalité s'est procuré des formules pour produire les rapports d'impôt 1977. Vous pouvez les obtenir à son bureau aux heures normales, soit les mardi et jeudi, de 7 hres à 10 hres.

Le numéro de téléphone de la mairie est 828-2270.

DIVERS SERVICES

Dans le Beau Lieu de décembre dernier, nous invitons les gens qui exécutent divers travaux à communiquer avec nous afin d'informer la population de nos ressources locales.

Malheureusement, une seule personne nous a écrit. Il nous fait cependant plaisir de vous transmettre l'information:
MONSIEUR ROMEO GUILLOT (Ebéniste) 8 ave Orléans, 828-2791
"Réparation de meubles, rembourrage, finission de meubles, décapage"